

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

LIBRES PROPOS

Retour – d’humeur – sur la réduction des droits attachés
à des actions de préférence dans une SAS → PAGE 74

Hervé LE NABASQUE

DROIT COMMUN

Article 1843-4 du Code civil : nouveau régime du recours
contre le jugement du président → PAGE 5

Gauthier LE NOACH

DOCTRINE

Usufruit de parts ou actions : quelques éléments
de réflexion oubliés ? → PAGE 47

Jean-François BARBIÈRI

Panorama sur le nouveau statut d’entrepreneur individuel → PAGE 52

Didier PORACCHIA et Jean-Noël STOFFEL

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 287 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement France 2022 : 435 € HT - Abonnement étranger 2022 : 478,50 €

Prix au numéro France : 48 € HT - Prix au numéro étranger : 53 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS201i5 • **Article 1843-4 du Code civil : nouveau régime du recours contre le jugement du président** 5
Gauthier LE NOACH – Cass. com., 25 mai 2022, n° 20-14352, FS–BR – Cass. com., 25 mai 2022, n° 20-18307, F–B
- BJS201e7 • **L'intervention du juge des référés dans le fonctionnement des sociétés doit rester exceptionnelle** 8
Michel STORCK – CA Paris, 1-3, 18 mai 2022, n° 21/17188
- BJS201g7 • **Administrateur provisoire : distinguer impossibilité de fonctionnement normal et péril imminent** 10
Jean-Baptiste BARBIÈRI – CA Versailles, 14^e ch., 21 avr. 2022, n° 21/05842
- BJS201h4 • **Seul le CSE central peut exercer le droit d'alerte économique** 12
Gilles AUZERO – Cass. soc., 15 juin 2022, n° 21-13312, F–B
- BJS201g8 • **Adjudication de parts sociales saisies : le notaire est compétent jusqu'au 1^{er} juillet 2022** 14
Jean-François HAMELIN – Cass. 2^e civ., 19 mai 2022, n° 20-20343, FS–B

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS201g6 • **Convention réglementée et prescription triennale : primauté sous-jacente du droit commun contractuel** 17
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 25 mai 2022, n° 20-11695, F–D
- BJS201h8 • **Révocation du dirigeant de SAS en contrariété avec statuts et pacte** 19
Bruno DONDERO – CA Paris, 5-9, 31 mars 2022, n° 21/02463

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS201h7 • **Prescription d'action en nullité de cession de parts sociales et défaut de consentement du cédant** 23
Anne RABREAU – Cass. 3^e civ., 25 mai 2022, nos 21-12238 et 21-13620, FS–B
- BJS201h0 • **Actions en responsabilité contre les organes sociaux : appréciation différenciée de la prescription** 25
Jean-François BARBIÈRI – CA Riom, 1^{re} ch. civ., 14 juin 2022, n° 20/01695
- BJS201f1 • **La société et son dirigeant : deux sources d'information pour l'associé** 28
Guilhem GIL – Cass. com., 21 avr. 2022, n° 20-11850, F–D
- BJS201f6 • **Convocation irrégulière d'une assemblée et « coutume de l'association »** 31
Bruno DONDERO – CA Montpellier, 5^e ch. civ., 8 mars 2022, n° 19/01713
- BJS201h2 • **Responsabilité des dirigeants d'association non déclarée : pas de faute détachable des fonctions exigée** 33
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. 2^e civ., 17 mars 2022, n° 20-13505, F–D – Cass. 2^e civ., 17 mars 2022, n° 20-13506, F–D

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS201i0 • **Banqueroute par irrégularité comptable manifeste : la « surenchère jurisprudentielle » continue** 38
Olivier CAHN – Cass. crim., 22 juin 2022, n° 21-83036, F-B
- BJS201f2 • **Précision du périmètre de la règle *ne bis in idem* à propos de l'« auto-recel »** 40
Isabelle GROSSI – Cass. crim., 13 avr. 2022, n° 19-84831, F-B
- BJS201f3 • **Société en liquidation judiciaire : une dissolution possible, mais non automatique** 44
Matthieu BUCHBERGER – Cass. com., 21 avr. 2002, n° 20-13625, F-D

DOCTRINE

- BJS201e9 • **Usufruit de parts ou actions : quelques éléments de réflexion oubliés ?** 47
Jean-François BARBIÈRI
- BJS201h9 • **Panorama sur le nouveau statut d'entrepreneur individuel** 52
Didier PORACCHIA et Jean-Noël STOFFEL

LIBRES PROPOS

- BJS201h1 • **Retour – d'humeur – sur la réduction des droits attachés à des actions de préférence dans une SAS** 74
Hervé LE NABASQUE